

République  
Française

**EXTRAIT DU REGISTRE**

**DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Département de  
Seine  
et Marne

De la Commune de **FAREMOUTIERS**

**Nombre de membres**

*Séance du 10 juin 2024*

Afférents au Conseil  
Municipal : 23

En exercice : 21

Qui ont pris part à la  
délibération : 18

**L'an deux mille vingt-quatre, le 10 juin, à 20 heures 00,**

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur CAUX Nicolas, Maire.

**Date de la  
convocation :**  
03/06/2024

**Présents :** Nicolas CAUX, Marie-Claude POVIE, Nathalie DEPLANQUE, Didier COLIN, Isabelle TARQUIN, Bruno DUMONT, Sonia HABAY, Lysiane CAVIC, Frédéric BOUIGE, Muriel BERNARD, Isabelle AUBERTIN, Bertrand CHIGOT, Donatienne PIPART, Marie-Thérèse LEMAY, Michel CLOUET

**Pouvoirs :**

Benjamin PARAVY a donné pouvoir à Nicolas CAUX,  
Alain BENOIST a donné pouvoir à Didier COLIN  
Jean-Pierre MIHALJEVIC a donné pouvoir à Marie-Claude POVIE

**Secrétaire de séance :** Marie-Claude POVIE

**Délibération n°2024/022 RECTIFICATION D'ERREUR MATERIELLE**

Objet de la délibération : **S2E : CONVENTION POUR LE CONTROLE ET LA VERIFICATION DES APPAREILS DE DEFENSE INCENDIE**

Vu le CGCT,

Considérant que la commune souhaite bénéficier d'une prestation de contrôle des hydrants,

Considérant que le SDIS de Seine et Marne a fait part de son besoin d'avoir un interlocuteur unique pour le suivi permanent de l'implantation cartographique, des essais de conformité initiaux, de la numérotation, de la déclaration de mise en services des nouveaux hydrants ainsi que du suivi de la disponibilité de l'ensemble du parc d'hydrants existant,

Considérant qu'il convient de préciser les conditions techniques et financières de contrôle et de vérification des ouvrages de défense contre l'incendie.

Considérant la convention annexée à la présente délibération,

Après lecture de ladite convention,

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal d'approuver la convention pour le contrôle et la vérification des appareils de défense contre l'incendie et de l'autoriser à signer cette convention et tous documents s'y rapportant.

Envoyé en préfecture le 27/06/2024  
Reçu en préfecture le 27/06/2024  
Publié le 27/06/2024  
ID : 077-217701762-20240610-2024\_022\_1-DE

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, approuve la convention et autorise le Maire à signer ladite convention pour l'entretien et le renouvellement des appareils de défense contre l'incendie.

Le Maire,  
Nicolas CAUX



Le secrétaire de séance  
Marie-Claude POVIE

